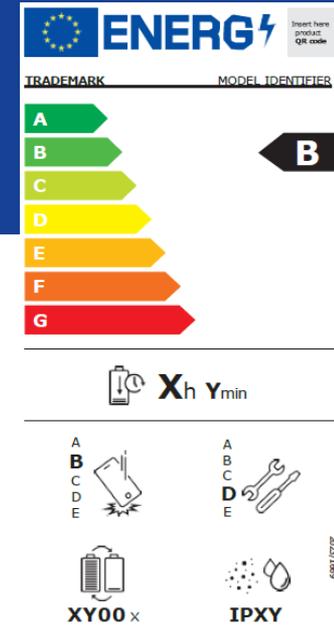


# Étiquetage énergétique des smartphones et tablettes



## Webinaire – Obligations des distributeurs

11 juin 2025



in special partnership with



# COMPLIANCE SERVICES



# Sommaire

- Introduction
- Nouvelle étiquette énergie pour les smartphones et tablettes
- Obligations principales des distributeurs
- Base de données EPREL
- Surveillance du marché
- Questions (ouvertes au public)





# INTERVENANTS

Modératrice

Cátia Carvalho, ADENE, Portugal

Intervenants externes

Nick Dornheim, EuroCommerce

Davide Polverini, Commission européenne

Intervenants internes

Juraj Krivosik, SEVEn, Tchéquie

Elisabeth Dreier, vores bureau, Danemark



# Introduction

**Nick Dornheim, EuroCommerce**





# Nouvelle législation applicable aux smartphones et tablettes

**Davide Polverini, Commission européenne**

# À propos de Compliance Services

## Compliance Services



**Outils et services pour vous aider à comprendre et respecter la législation sur l'étiquetage énergétique**

### Services pour les distributeurs

*Si vous vendez ou installez des produits visés par un règlement sur l'étiquetage énergétique, vous devez respecter les exigences applicables aux « distributeurs » (terme utilisé dans la législation qui englobe les distributeurs, revendeurs, boutiques en ligne, etc.), notamment concernant les informations sur les produits dans les points de vente physiques et en ligne.*

coordinated by

European organisations



AUSTRIAN ENERGY AGENCY



ASSOCIATION OF THE EUROPEAN HEATING INDUSTRY



EUROPEAN HEAT PUMP ASSOCIATION



SOLAR HEAT EUROPE/ EUROPEAN SOLAR THERMAL INDUSTRY



EPIA SOLARPOWER EUROPE



ENVIRONMENTAL COALITION ON STAND



ADEME Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie France



ADENE Agência para a energia Portugal



ALTROCONSUMO EDIZIONI srl Italy



APED Associação Portuguesa de Empresas de Distribuição Portugal



ENERGISTYRELSEN Danish Energy Agency Denmark



SEVEN The Energy Efficiency Center z.u. Czechia



VORES BUREAU Denmark

National organisations

# COMPLIANCE SERVICES

## ► Disponibles à l'heure actuelle :

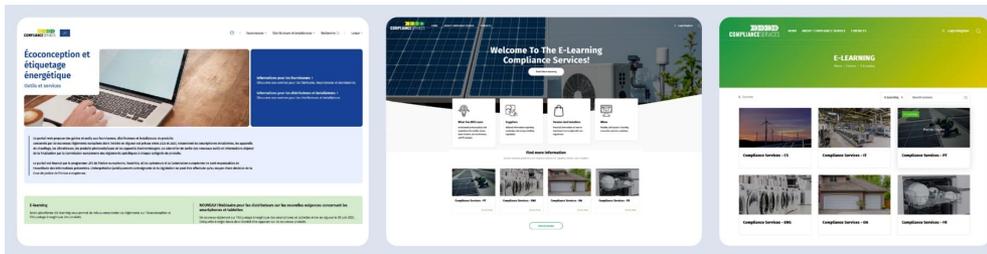
- Smartphones, tablettes, autres téléphones mobiles et téléphones sans fil
- Sèche-linge

## ► Prochainement disponibles :

- Dispositifs de chauffage décentralisés (écoconception uniquement)

## ► Disponibles une fois la législation publiée :

- Appareils de chauffage
- Appareils de production d'eau chaude
- Climatiseurs
- Appareils photovoltaïques





# Exigences concernant l'étiquetage énergétique des smartphones et tablettes

**Elisabeth Dreier, vores bureau, Danemark**

# Règlements et calendrier d'entrée en vigueur

## Écoconception : [\(UE\) 2023/1670](#)

- Définit des exigences minimales concernant notamment l'autonomie de la batterie, la résistance aux chutes accidentelles, la résistance aux rayures, la réparabilité, etc.

## Étiquetage énergétique : [\(UE\) 2023/1669](#)

- Accompagne les consommateurs dans leurs achats de produits plus durables et plus économes en énergie
- Encourage les fabricants à développer des produits de plus en plus durables et efficaces

Règlement	Smartphones	Tablettes	Téléphones sans fil	Téléphones mobiles
Écoconception	X	X	X	X
Étiquetage énergétique	X	X		

➤ Les exigences des deux règlements sont applicables à partir du 20 juin 2025.

# Quels sont les produits concernés ?

## ► Smartphones

- a) Connexion à un réseau sans fil, utilisation mobile des services internet, système d'exploitation optimisé pour un usage portatif et capacité d'accepter des applications logicielles d'origine et tierces
- b) Écran d'affichage tactile intégré dont la taille diagonale visible est au moins égale à 10,16 centimètres (ou 4,0 pouces) mais inférieure à 17,78 centimètres (ou 7,0 pouces)
- c) Si l'appareil comporte un écran repliable ou plus d'un écran, au moins un des écrans doit respecter cette plage de tailles lorsqu'il est ouvert ou fermé

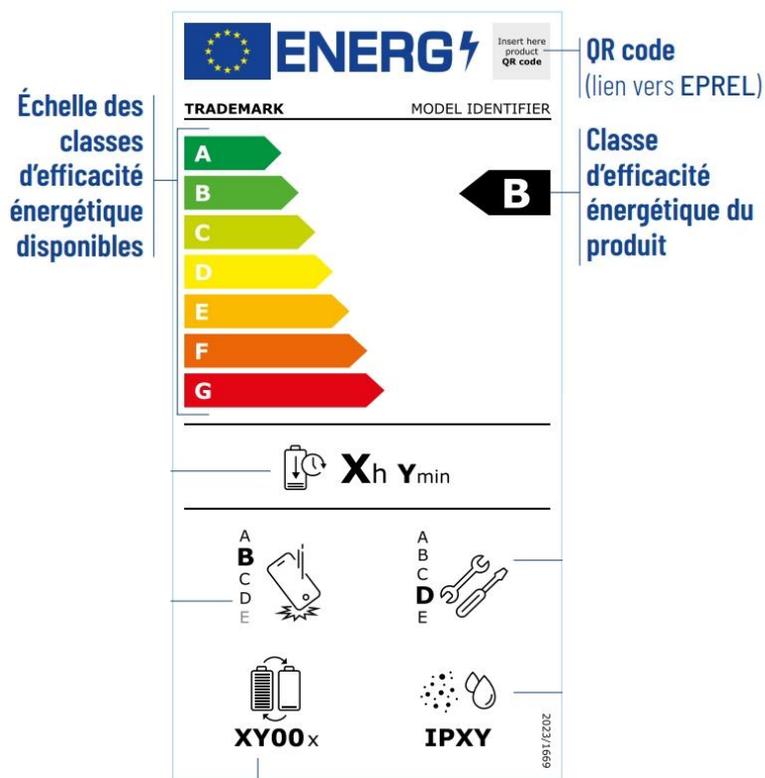
## ► Tablettes (appareils conçus pour la portabilité)

- a) Écran d'affichage tactile intégré dont la dimension diagonale visible est au moins égale à 17,78 centimètres (ou 7,0 pouces) mais inférieure à 44,20 centimètres (ou 17,4 pouces)
- b) Ne dispose pas d'un clavier intégré et physiquement attaché dans sa configuration d'origine
- c) Repose principalement sur une connexion à un réseau sans fil
- d) Alimenté par une batterie interne et n'est pas destiné à fonctionner sans batterie
- e) Mis sur le marché avec un système d'exploitation conçu pour les plateformes mobiles, identique ou analogue à celui de smartphones

**Important : les produits d'occasion ne sont pas concernés par la législation.**

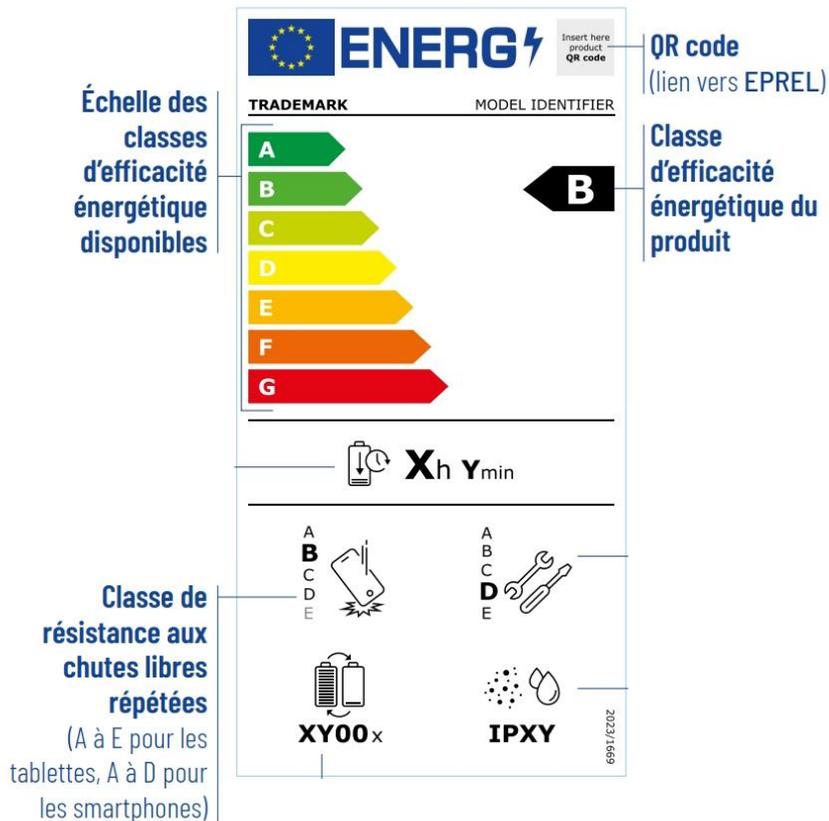
Pour une définition complète, consultez l'article premier du règlement [\(UE\) 2023/1669](#)

# Étiquette énergie



Pour en savoir plus, consultez l'Annexe III du règlement [\(UE\) 2023/1669](#)

# Étiquette énergie



- **Classe de résistance aux chutes libres répétées**

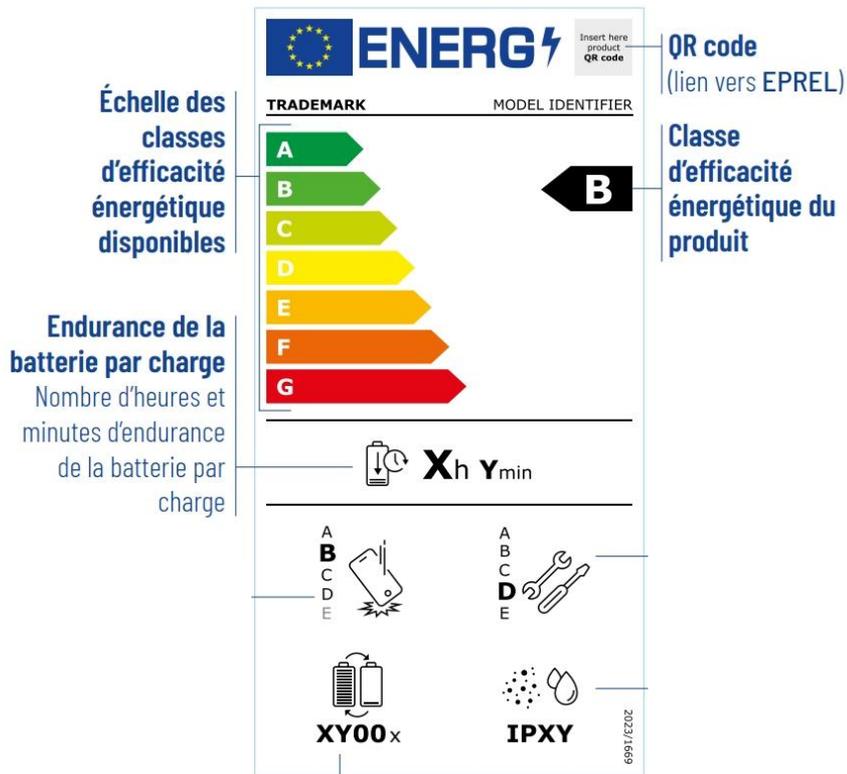
Déterminée sur la base du nombre de chutes d'un mètre (lors d'un essai standardisé) que l'appareil peut supporter sans subir de problème de fonctionnalité

A est la classe la plus solide

D ou E est la classe la moins solide

Pour en savoir plus, consultez l'Annexe III du règlement [\(UE\) 2023/1669](#)

# Étiquette énergie

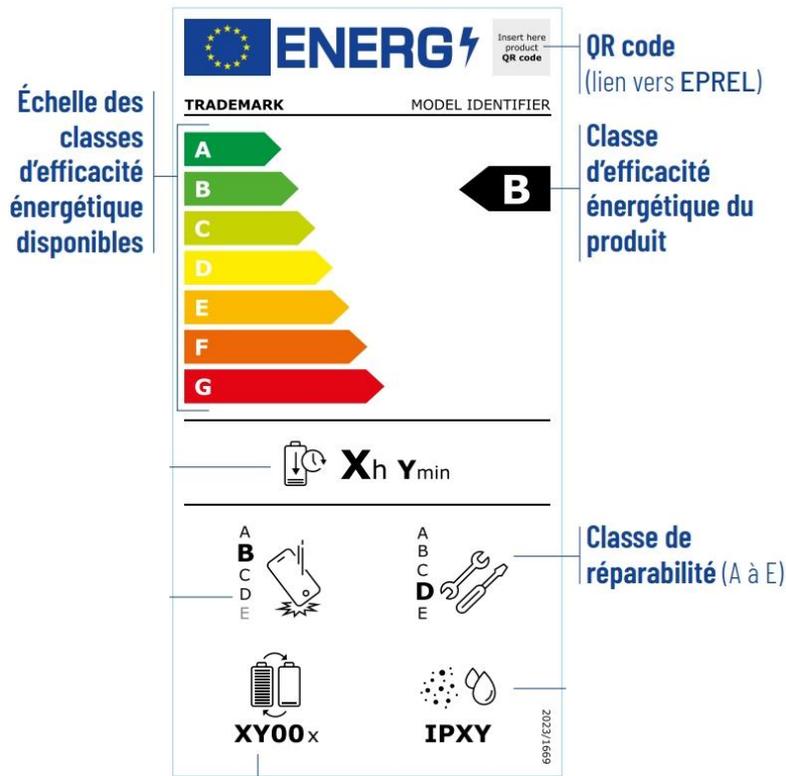


- **Endurance de la batterie par charge**  
Nombre d'heures pendant lesquelles un smartphone ou une tablette avec une batterie complètement chargée peut fonctionner avant que l'appareil ne s'éteigne automatiquement en raison d'une batterie vide

Par exemple, si un smartphone a une endurance de 10 heures par cycle, vous devriez pouvoir l'utiliser pendant environ 10 heures avant de devoir le recharger. L'endurance est déterminée à l'aide d'un essai d'utilisation standardisé.

Pour en savoir plus, consultez l'Annexe III du règlement [\(UE\) 2023/1669](#)

# Étiquette énergie

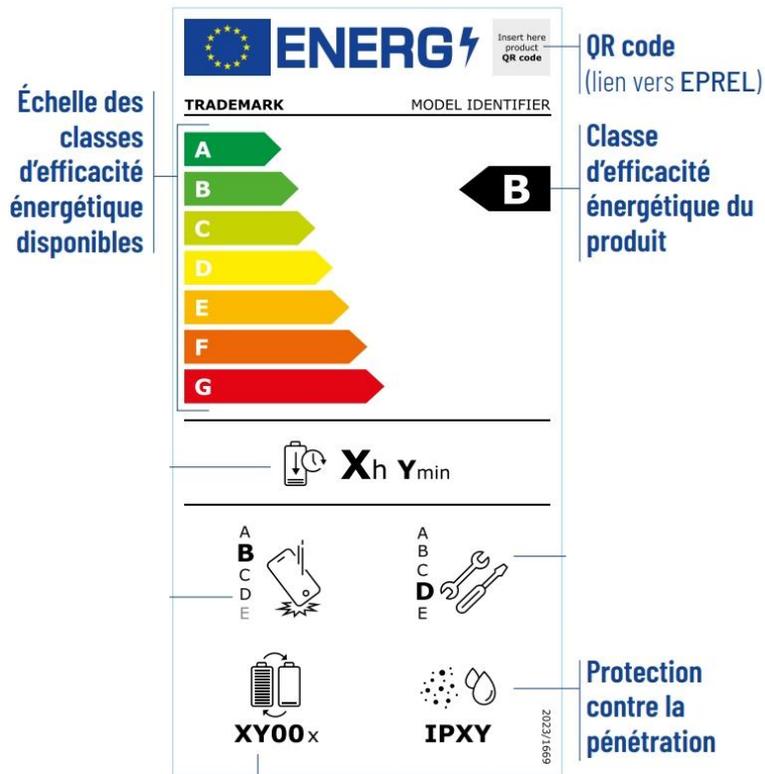


- **Classe de réparabilité**

A est la classe de réparabilité la plus haute et E la plus basse

Pour en savoir plus, consultez l'Annexe III du règlement [\(UE\) 2023/1669](#)

# Étiquette énergie



- **Indice de protection contre la pénétration**

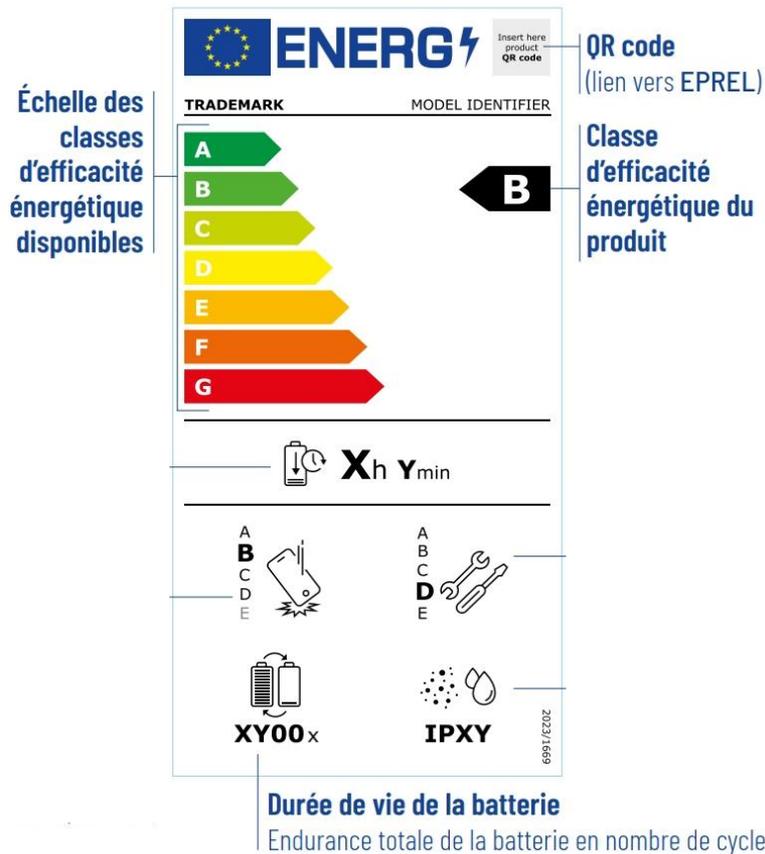
Résistance du produit à l'eau et à la poussière

Indiqué à l'aide d'un code IP allant de 1 à 8

(1 = faible résistance et 8 = très bonne résistance)

Pour en savoir plus, consultez l'Annexe III du règlement [\(UE\) 2023/1669](#)

# Étiquette énergie



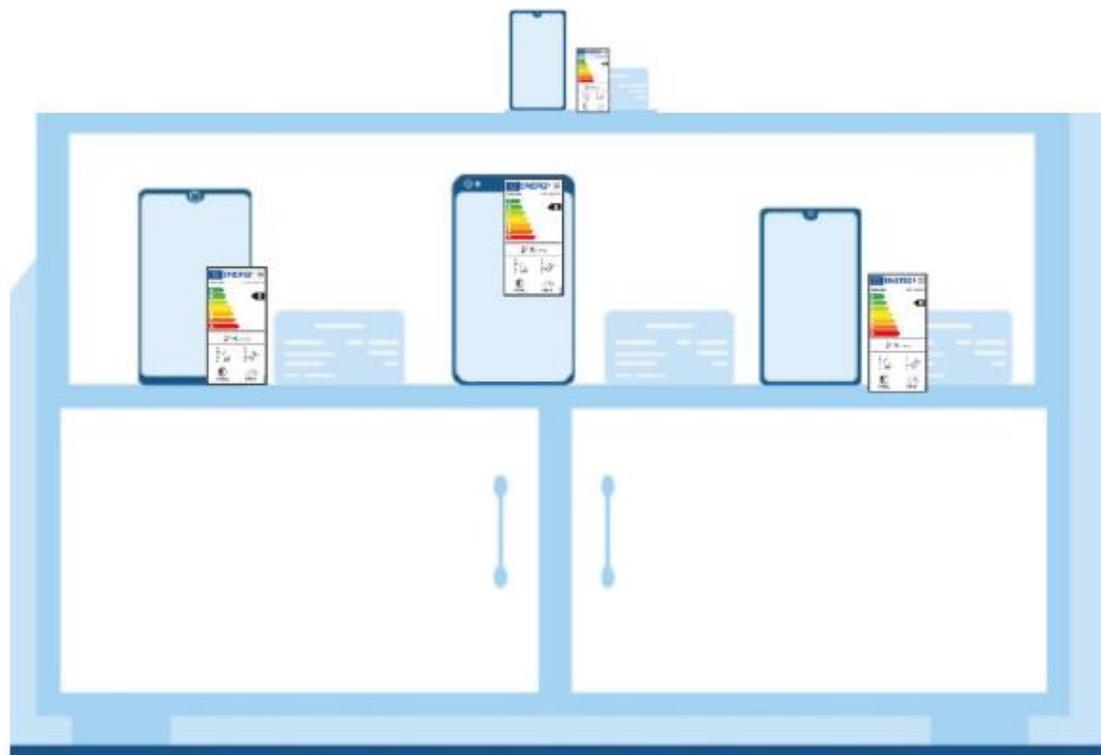
- **Durée de vie de la batterie**

Nombre de cycles de charge qu'une batterie peut supporter avant que sa capacité électrique utilisable ait atteint 80 % de sa capacité nominale

Pour en savoir plus, consultez l'Annexe III du règlement [\(UE\) 2023/1669](#)

## Obligations en cas de vente en magasin ou lors d'un salon

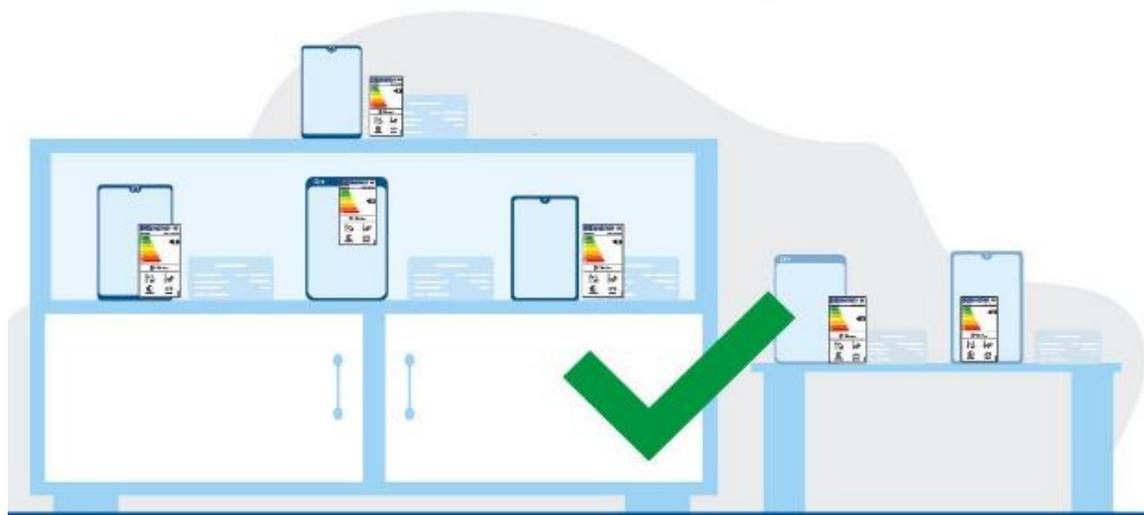
- Chaque produit, qu'il soit emballé ou non, doit disposer d'une étiquette énergie à proximité du produit, attachée à celui-ci ou affichée de manière à être clairement visible et associée sans équivoque au modèle concerné.
- La fiche d'information sur le produit doit être donnée au client à sa demande.
- Les produits présentés en vitrine doivent disposer d'une étiquette énergie.
- *Vous devez demander toute étiquette énergie ou fiche d'information sur le produit manquante au fournisseur. Vous pouvez également les télécharger sur EPREL. Les fournisseurs doivent vous fournir les étiquettes énergie dans un délai de cinq jours ouvrés.*



Article 4 du règlement [\(UE\) 2023/1669](#)

## Obligations en cas de vente en magasin ou lors d'un salon

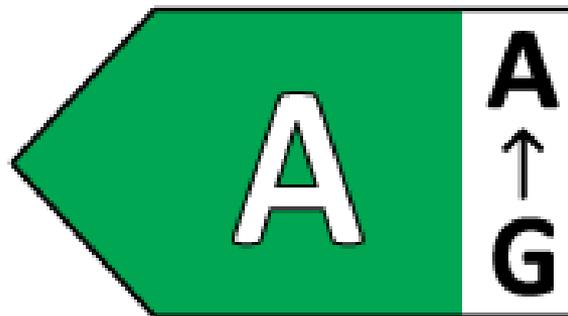
- La référence du modèle indiquée sur l'étiquette énergie doit correspondre au produit concerné.
- L'étiquette énergie doit utiliser les bonnes couleurs et ne pas être en noir et blanc.
- L'étiquette doit mesurer au minimum 68 mm en largeur et 136 mm en hauteur, sauf si l'emballage est plus petit que ces mesures. Dans ce cas, l'utilisation d'une étiquette proportionnellement plus petite est autorisée, mais sa taille ne doit pas être inférieure à 47,6 mm en largeur et 95,2 mm en hauteur.



Annexe VIII du règlement [\(UE\) 2023/1669](#)

## Obligations en cas de vente en ligne

- L'étiquette énergie et la fiche d'information sur le produit doivent se trouver à proximité du prix du produit.
- Vous pouvez utiliser une flèche à la place de l'étiquette énergie complète et un lien à la place de la fiche d'information sur le produit complète, à condition que l'étiquette énergie ou la fiche d'information sur le produit s'affiche quand le client clique ou passe la souris sur la flèche ou le lien.
- L'étiquette énergie et la fiche d'information sur le produit doivent s'ouvrir en un clic. Pour la fiche d'information sur le produit, le lien peut rediriger le client vers la page du produit sur EPREL
- Le lien doit être intitulé « Fiche d'information sur le produit ».



FICHE D'INFORMATION SUR LE PRODUIT

Annexe VIII du règlement [\(UE\) 2023/1669](#)

## Obligations en cas de vente en ligne

- La flèche doit respecter des caractéristiques graphiques spécifiques et être orientée vers la gauche (voir l'exemple ci-contre). Elle doit être clairement visible et lisible.
- La taille de la lettre contenue dans la flèche doit être identique à celle du prix.
- Les obligations sont-elles applicables aux pages de listes et autres pages où le produit ne peut pas être ajouté au panier ?
  - ▶ Oui, l'étiquette énergie ou l'affichage imbriqué (flèche ci-contre) doit apparaître.



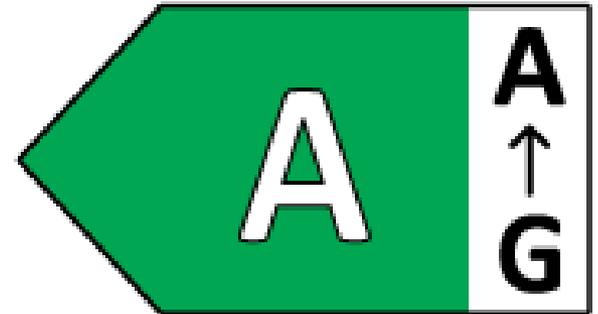
FICHE D'INFORMATION SUR LE PRODUIT

Annexe VIII du règlement [\(UE\) 2023/1669](#)



# Obligations en matière de publicités visuelles, matériel promotionnel technique et vente à distance (à l'exception de la vente en ligne)

- La « flèche énergétique » (voir ci-contre) doit être présente.
- La flèche doit être orientée vers la gauche et être clairement visible et lisible.
- Si le prix est indiqué, la taille de la lettre contenue dans la flèche doit être au moins égale à celle du prix.
- Si le client en fait la demande, le distributeur doit lui fournir une copie physique de l'étiquette énergie et de la fiche d'information sur le produit.
- Seuls les supports en noir et blanc peuvent utiliser une flèche en noir et blanc.
- Télémarketing : le distributeur doit informer le client de la classe d'efficacité énergétique du produit et de l'échelle des classes disponibles. Le client doit pouvoir accéder à l'étiquette énergie et à la fiche d'information sur le produit sur un site web en libre accès ou, s'il en fait la demande, à une copie physique de l'étiquette et de la fiche.



Annexe VIII du règlement  
[\(UE\) 2023/1669](#)



# Important

- Les exigences d'étiquetage énergétique entrent en vigueur le 20 juin 2025.
- Seules les unités de produit **mises sur le marché** à partir du 20 juin 2025 sont donc concernées.
- Exemple :
  - Avant le 20 juin 2025 : vous recevez une livraison de 1 000 unités de smartphones.
  - 21 juin 2025 : vous n'avez pas vendu toutes ces unités, il vous en reste 200.
  - Ces 200 unités ne sont pas concernées par les exigences d'étiquetage énergétique.
  - Vous pouvez vendre ces unités **sans étiquette énergie, sans limite de durée.**
- Si vous disposez de 200 unités mises sur le marché *avant* le 20 juin 2025 et de 200 unités du même modèle mises sur le marché *après* le 20 juin 2025, nous vous conseillons d'afficher l'étiquette énergie pour toutes ces unités.

# Erreurs à éviter



## Points de vente physiques et salons

### Étiquette énergie absente ou en noir et blanc

Tous les produits doivent disposer d'une étiquette énergie. L'étiquette énergie doit utiliser les bonnes couleurs et être de la bonne taille.

Si vous imprimez vous-même l'étiquette, utilisez une qualité adaptée à la reproduction fidèle des couleurs.

FICHE D'INFORMATION SUR LE PRODUIT

CARACTÉRISTIQUES

## Vente en ligne

### Intitulé incorrect de la fiche d'information sur le produit

Le lien ou le bouton doit être intitulé « Fiche d'information sur le produit ».

Il est interdit d'utiliser une autre expression.



## Publicités visuelles, matériel promotionnel technique

La flèche doit être orientée vers la gauche.

La taille de la lettre contenue dans la flèche doit être au moins égale à celle du prix.

# Liens importants

- **GUIDE PRATIQUE pour les distributeurs**  
<https://www.product-compliance-services.eu/fr/distributeurs-et-installateurs/guides-sur-les-produits-distributeurs-et-installateurs/guides-pour-les-distributeurs-et-installateurs/guides-pour-les-distributeurs-et-installateurs/guide-pratique-smartphones-et-tablettes/guide-pratique-smartphones-et-tablettes-distributeurs>
- **Fichiers graphiques pour les flèches d'efficacité énergétique**  
<https://circabc.europa.eu/ui/group/7f4824e3-f72c-4126-b6b8-842a4443a4ca/library/17bc1987-e20e-49d5-a847-f7e28070c23b/details>
- **Site web de Compliance Services**  
<https://www.product-compliance-services.eu/fr>

**Guide pour les distributeurs**  
Nouvelle étiquette énergie pour smartphones et tablettes

**En tant que distributeur, il est de votre responsabilité d'afficher les étiquettes énergie des smartphones et tablettes que vous commercialisez ou vendez.**

**Étiquette énergie pour les smartphones et tablettes**  
Depuis plus de 20 ans, l'étiquette énergie accompagne les consommateurs dans leurs achats de produits plus économes en énergie. Le 20 juin 2023, le nouveau règlement sur l'étiquetage énergétique des smartphones et tablettes (EUE) 2023/1469 entre en vigueur. L'étiquette énergie permet de fournir aux consommateurs de nouvelles informations sur les smartphones et tablettes disponibles sur le marché, notamment l'endurance de la batterie du produit, le nombre de cycles de charge sur la durée de vie totale de la batterie et la facilité de réparation du produit.

**Vente en ligne**  
Les exigences suivantes relèvent de la responsabilité du distributeur :  
L'étiquette énergie et la fiche d'information sur le produit doivent se trouver à proximité du prix du produit.  
Vous pouvez utiliser une flèche à la place de l'étiquette énergie complète et un lien à la place de la fiche d'information sur le produit complète, à condition que l'étiquette énergie ou la fiche d'information sur le produit s'affiche quand le client clique ou passe la souris sur la flèche ou le lien.  
L'étiquette énergie et la fiche d'information sur le produit doivent s'ouvrir en un clic. Pour la fiche d'information sur le produit, le lien peut rediriger le client vers la page du produit sur EPREL.  
Le lien doit être intitulé « Fiche d'information sur le produit ».  
La flèche doit respecter des caractéristiques graphiques spécifiques et être orientée vers la gauche (voir l'exemple ci-contre). Elle doit être clairement visible et lisible.  
La taille de la lettre contenue dans la flèche doit être identique à celle du prix.  
La flèche doit être affichée chaque fois qu'un produit est présenté, même s'il n'est pas possible d'ajouter le produit au panier. Cette exigence s'applique aussi aux pages de liste.

**Publicités visuelles, matériel promotionnel technique et vente à distance (à l'exception de la vente en ligne)**  
Les exigences suivantes relèvent de la responsabilité du distributeur :  
La flèche indiquant la classe d'efficacité énergétique du produit (voir ci-dessus) doit être affichée.  
Seuls les supports en noir et blanc peuvent utiliser une flèche en noir et blanc.  
La flèche doit être orientée vers la gauche et être clairement visible et lisible.  
Si le prix est indiqué, la taille de la lettre contenue dans la flèche doit être au moins égale à celle du prix.  
Si le client en fait la demande, le distributeur doit lui fournir une copie physique de l'étiquette énergie et de la fiche d'information sur le produit.  
Télémarketing : le distributeur doit informer le client de la classe d'efficacité énergétique du produit et de l'échelle de classes disponibles. Le client doit pouvoir accéder à l'étiquette énergie et à la fiche d'information sur le produit sur son site web en libre accès ou, s'il en fait la demande, à une copie physique de l'étiquette et de la fiche.

**Surveillance du marché**  
Les autorités nationales de surveillance du marché effectuent régulièrement des inspections pour vérifier la conformité des produits et des informations sur les produits. L'utilisation incorrecte ou l'absence de l'étiquette énergie peut donner lieu à un rapport de non-conformité et à une amende.

**Liens importants**  
Site web du projet Compliance Services : <https://www.product-compliance-services.eu/fr>  
Les fichiers graphiques pour les flèches d'efficacité énergétique sont disponibles ici : <https://circabc.europa.eu/ui/group/7f4824e3-f72c-4126-b6b8-842a4443a4ca/library/17bc1987-e20e-49d5-a847-f7e28070c23b/details>  
Règlement délégué (UE) 2023/1668 de la Commission du 8 juin 2023 sur l'étiquetage énergétique des smartphones et des tablettes : <https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2023/1668/oj>

Co-funded by the European Union



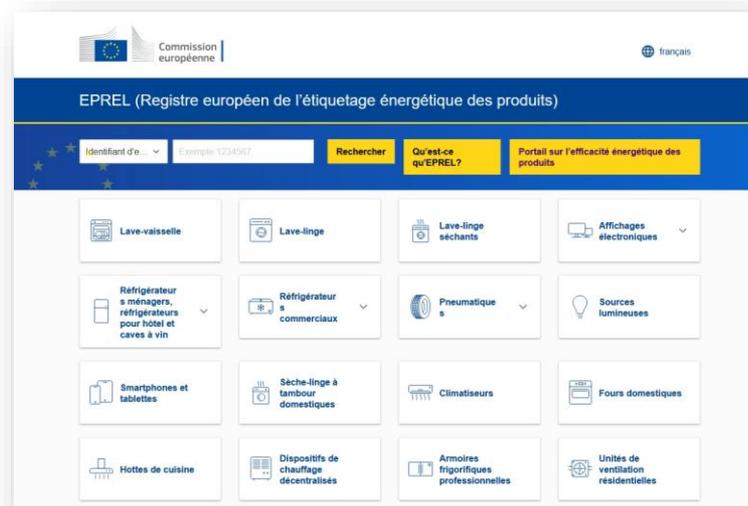
# Base de données EPREL

**Juraj Krivosik, SEVEn, Tchéquie**

# Présentation de la base de données EPREL

## EPREL = Registre européen de l'étiquetage énergétique des produits

- Base de données de l'UE où sont répertoriés tous les produits portant une étiquette énergie
- Obligatoire
  - Les fournisseurs doivent faire vérifier leur entreprise, enregistrer leurs produits et charger des données sur leurs produits avant de les mettre sur le marché.
- Section publique (accessible à tous)
  - Permet de fournir aux consommateurs, distributeurs, etc. des informations détaillées ainsi que les coordonnées des fournisseurs
- Section conformité (accessible uniquement aux autorités)
  - Permet aux autorités de surveillance du marché d'accéder à des documents techniques non publics



# Utilisation d'EPREL

1. Accès direct : scannez le QR code d'une étiquette énergie.
2. Accès via le site web : <https://eprel.ec.europa.eu/screen/home>
  - Recherche d'un modèle spécifique (marque, nom du modèle ou numéro d'enregistrement du produit)
  - Sélection d'un groupe de produits

La catégorie « Smartphones et tablettes » sera disponible à partir du 20 juin 2025.





# Avantages de l'utilisation d'EPREL

Pour chaque produit

- Vous pouvez télécharger et/ou imprimer l'étiquette énergie et la fiche d'information sur le produit.
  - ▶ Vos clients ont le droit de vous demander une copie physique de la fiche d'information.
  
- **Attention**

Si vous imprimez une étiquette énergie vous-même pour l'apposer sur un produit en magasin, les couleurs et la taille de l'étiquette doivent être strictement correctes. Votre autorité nationale de surveillance du marché peut vous imposer une amende en cas de différence avec l'étiquette originale.
  
- Lorsque vous consultez la page d'un produit, vous pouvez accéder à des informations supplémentaires (en plus des informations présentes sur l'étiquette).

# Vérification sur EPREL

## ► Important

- Lorsque vous scannez le QR code d'une étiquette énergie ou saisissez le numéro d'enregistrement d'un produit sur EPREL, il se peut que le modèle porte la mention « Fournisseur non vérifié ».
- Cette mention signifie que le fournisseur n'a pas effectué la procédure de vérification sur EPREL et que les données n'ont peut-être pas été saisies par une entité légitime.
- Dans ce cas, nous vous conseillons de contacter directement le fournisseur.

## ► La procédure de vérification permet de certifier que :

- les données saisies sur EPREL proviennent de sources légitimes,
- seuls des fournisseurs établis au sein de l'UE/de l'EEE peuvent enregistrer des produits sur EPREL,
- le nom et la marque déposée des fournisseurs ne sont pas détournés.

### Vérification sur EPREL

Ce guide pratique explique en détail la procédure de vérification sur EPREL.

#### Vérification d'un fournisseur

La Commission européenne exige que les produits portant une étiquette énergie soient enregistrés dans la base de données européenne EPREL avant d'être mis sur le marché de l'Union européenne.

Le QR code présent sur l'étiquette énergie doit renvoyer vers la page publique du produit sur EPREL. De plus, les fournisseurs des produits doivent suivre une procédure de vérification.

Si vous ne faites pas vérifier votre entreprise :

- vous ne pouvez pas enregistrer de nouveaux produits ni modifier les produits déjà enregistrés,
- si vous avez enregistré des produits sur EPREL avant l'entrée en vigueur de la procédure de vérification :
  - un avertissement informe les clients que vous n'êtes pas un fournisseur vérifié,
  - ces produits n'apparaissent pas dans les résultats de recherche dans la section publique d'EPREL.

#### La procédure de vérification permet de garantir que :

- les informations saisies sur EPREL sont correctes et proviennent de sources fiables,
- seules des entreprises établies au sein de l'UE/de l'EEE ou en Irlande du Nord peuvent enregistrer des produits sur EPREL,
- le nom et la marque déposée de votre entreprise ne sont pas détournés.

#### Entreprises et individus

Pour faire vérifier une entreprise, vous devez vous procurer un cachet électronique. Pour faire vérifier un individu mettant des produits sur le marché de l'UE sans affiliation à une entreprise, vous devez vous procurer une signature électronique.

Si vous êtes employé(e) par une entreprise et devez faire vérifier cette entreprise sur EPREL, vous ne pouvez pas utiliser votre signature électronique. Vous devez utiliser le cachet électronique de l'entreprise.

Dans la plupart des cas, une signature électronique n'est pas suffisante.

#### Signature/cachet électronique

Une signature électronique (un cachet électronique permet de confirmer que vous êtes l'individu ou l'entreprise que vous déclarez être. La signature électronique/le cachet électronique a la même valeur juridique et la même force probante qu'une signature manuscrite sur papier.

#### Comment faire pour obtenir un cachet ou une signature électronique ?

Le site web de la Commission européenne propose une liste de prestataires de confiance qualifiés. Vous ne trouverez pas forcément un prestataire établi dans votre pays. Toutefois, un cachet électronique délivré par un prestataire de confiance qualifié est reconnu dans tous les États membres.

À l'heure actuelle, un cachet électronique coûte autour de 300 EUR (solution cloud, accompagnement personnalisé, webinar et validité de trois mois inclus).

#### Cachet électronique

Pour acquérir un cachet électronique<sup>1</sup> au nom d'une entreprise, vous devez répondre à l'un des critères<sup>2</sup> suivants :

- vous êtes une personne déléguée par l'entreprise,
- vous êtes une personne déléguée par le mandataire de l'entreprise,
- vous êtes un mandataire de l'entreprise.

Le cachet électronique peut être utilisé par tous les individus de l'entreprise. Toutefois, l'individu auquel le cachet électronique est délivré est responsable de sa bonne utilisation.

Le cachet électronique doit être utilisé une seule fois pour la vérification de l'entreprise. Il ne doit pas être utilisé pour l'enregistrement de chaque produit.

<sup>1</sup> Le cachet électronique doit être conforme à la norme EN ISO 15930-1:2011.  
<sup>2</sup> Les critères varient en fonction du prestataire. Renseignez-vous auprès de votre prestataire.

COMPLIANCE SERVICES Co-funded by the European Union



# Surveillance du marché

Juraj Krivosik, SEVEEn, Tchéquie



# Surveillance du marché

## Les autorités de surveillance du marché (ASM) vérifient

- si les produits, fournisseurs et distributeurs du marché de l'UE respectent, entre autres, les exigences applicables en matière d'écoconception et d'étiquetage énergétique.

## Les activités des ASM sont multiples :

- Inspections en ligne : boutiques en ligne, etc.
- Inspections physiques : magasins, essais de produits, etc.
- Inspections de documents : publicités, etc.
- Inspections aux frontières, de documents, d'emballages, etc.

## Mise en exécution



### Les distributeurs ont l'obligation :

- d'afficher les étiquettes énergie au bon format et au bon emplacement,
- de mettre à la disposition des clients les fiches d'information sur les produits.

### Les ASM disposent de plusieurs méthodes pour faire appliquer la législation (fournisseurs et distributeurs) :

- Demande d'informations supplémentaires ou manquantes (étiquettes énergie, flèches, fiches d'information sur les produits) ou de correction d'informations
- Amendes en cas d'informations incorrectes ou manquantes
- Retrait de produits du marché de l'UE (par exemple en cas de déclarations fortement erronées sur l'étiquette sans adoption de mesures correctives de la part du fournisseur)



# Questions



# Prenez note ! Webinaire pour les fournisseurs

## Webinaire pour les fournisseurs

30 septembre 2025 à 13h00

Obligations des fournisseurs en matière d'écoconception et d'étiquetage énergétique des smartphones, tablettes, téléphones sans fil et téléphones mobiles

Un guide pratique pour les fournisseurs est en cours de préparation.

### Webinaire – Smartphones et tablettes

**Nouveaux règlements sur l'écoconception et l'étiquetage énergétique des smartphones et tablettes : Découvrez les nouvelles obligations des fournisseurs de smartphones et tablettes**

Depuis le 20 juin 2025, les smartphones, téléphones mobiles, téléphones sans fil et tablettes sont soumis à de nouvelles exigences d'écoconception. Les smartphones et tablettes sont également soumis à de nouvelles exigences d'étiquetage énergétique.

Ce webinaire présentera les nouvelles obligations des fournisseurs et se penchera sur certains éléments des règlements ayant besoin de clarification.

Inscrivez-vous au webinaire pour en savoir plus et poser toutes vos questions !

**Date** 30 septembre 2025 à 13h00 (durée : 2 heures sur MS Teams) **Inscrivez-vous** **ICI**

**Programme :**

- Nouveaux règlements sur l'écoconception et l'étiquetage énergétique : présentation
- Exigences principales : écoconception
- Exigences principales : étiquetage énergétique
- Clarification : éléments imprimés de la législation
- Base de données EPREL : présentation et utilisation
- Surveillance du marché : explication de vos obligations
- Compliance Services : présentation de notre site web
- Questions : posez toutes vos questions pour mieux comprendre la nouvelle législation !

Organisé par l'équipe Compliance Services

Coordonné par :  En coopération avec :  

Les informations fournies sur ce site de webinaires diffèrent de la législation en vigueur et ne sont destinées qu'à des fins d'information. Elles ne constituent pas un conseil juridique. Les participants sont invités à consulter un avocat pour obtenir des conseils juridiques appropriés. Les participants sont invités à consulter un avocat pour obtenir des conseils juridiques appropriés.

Le présent Webinaire est financé par le programme LIFE, dans le cadre du projet LIFE-ENERGY-2024-10001. Ce projet est financé par l'Union européenne. Les points de vue et les opinions exprimés dans ce document ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de la CECL. Nous nous réservons le droit de modifier les informations présentées sans préavis.

**COMPLIANCE SERVICES**   [WWW.PRODUCT-COMPLIANCE-SERVICES.EU/FR](http://WWW.PRODUCT-COMPLIANCE-SERVICES.EU/FR)

### Ecodesign and energy label

Supplier guidelines for smartphones, slate tablets etc.

### Smartphones, other mobile phones, cordless phones and slate tablets

Smartphones, other mobile phones, cordless phones and slate tablets are subject to ecodesign requirements, while (only) smartphones and slate tablets are subject to energy labelling requirements. The requirements apply to all products placed on the EU/EEA market.

#### Ecodesign and energy label

The EU sets ecodesign and energy labelling requirements for energy-related products to promote energy efficiency and reduce energy consumption. Over the past 25 years, an increasing number of products have become subject to such requirements, and from the 20<sup>th</sup> of June 2025, smartphones, other mobile phones, cordless phones and slate tablets (in this guideline named "tablets") will also be covered by some of these requirements.

This guidance will help you gain a quick overview of the new requirements. The complete set of requirements is described in the regulations:

- The ecodesign regulation: (EU) 2023/1670
  - Sets minimum energy and resource efficiency requirements, such as battery endurance, scratch, water and drop resistance, reparability, recyclability, system updates, etc., and information requirements.
- The energy labelling regulation: (EU) 2023/7809
  - Specifies tools to guide consumers to more energy-efficient and durable products. This includes the energy label, the product information sheet, information on the EPREL database, etc.
  - Encourages manufacturers to develop new, more energy-efficient and durable products.

#### Which products are in scope?

Ecodesign requirements apply to smartphones, other mobile phones, cordless phones and tablets, whereas energy labelling requirements apply only to smartphones and tablets.

Products out of scope:

- Smartphones and tablets with a flexible mainsdisplay which the user can unroll and roll up partly or fully (so-called rollable smartphones).
- Smartphones for high security communication.
- Mobile phones designed to be worn on the wrist (so-called smart watches or wearable mobile phones).

#### EPREL

EPREL stands for European Product Registry for Energy Labelling and is a database for all products with an energy label.

All smartphones and tablets, for which units of these are placed on the market after the 20<sup>th</sup> of June 2025, must be registered in EPREL.

#### Ecodesign requirements in brief

The ecodesign regulation sets requirements for energy and resource efficiency, as well as for information. These include requirements related to:

- Availability of a defined range of spare parts and repair/maintenance instructions with specified content for both professional repairers and end-users.
- Maximum delivery time and indicative price of spare parts.
- Ease of disassembly into components and materials.
- Product durability in relation to drops, screen scratches, and exposure to dust and water.
- Operating system upgrades, data deletion, transfer of functionalities after use, and a provision ensuring that software updates must not degrade product performance to the point where the product no longer complies with applicable legislation.
- Provision of the technical documentation.
- Information for end users on a free-access website on e.g. content of critical raw materials, battery endurance, etc.

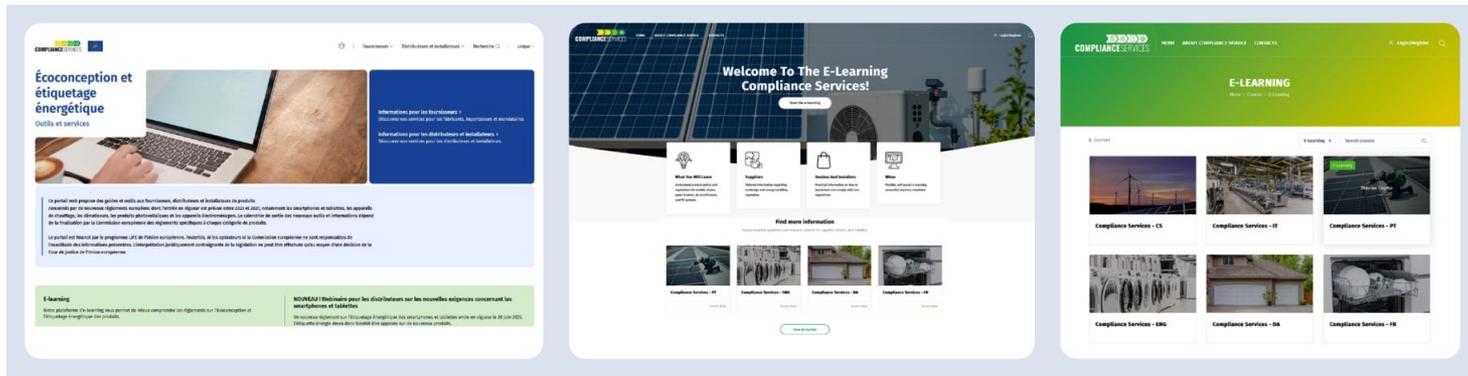
#### Energy labelling requirements in brief

The energy labelling regulation requires that smartphones and tablets are supplied with a printed energy label, and that specific information is provided in a product information sheet. In addition to energy efficiency requirements, the new regulation also sets requirements for the battery, spare parts, reparability, etc.

**COMPLIANCE SERVICES**  Co-funded by the European Union

## Notre site web vous propose les outils suivants

- Guides pratiques (généraux et spécifiques à des produits)
- FAQ
- Webinaires
- Service d'assistance (système de tickets en cours de développement)
- E-learning (sur les smartphones et tablettes et d'autres sujets)



# Newsletter de Compliance Services

Abonnez-vous à notre newsletter pour recevoir nos futurs guides pratiques, des invitations à nos webinaires, des informations sur la nouvelle législation en matière d'étiquetage énergétique et d'écoconception :



The screenshot shows the top navigation bar of the Compliance Services website, including the logo, a home icon, and menu items for 'Fournisseurs', 'Distributeurs et installateurs', 'Recherche', and 'Langue'. Below the navigation is a prominent blue arrow button labeled 'Abonnez-vous à notre newsletter'. The main content area features a yellow background with the heading 'Abonnez-vous à notre newsletter !' and a sub-heading 'Pour recevoir des informations sur les activités du projet Compliance Services, saisissez votre adresse e-mail :'. There is an input field for the email address, a checkbox for accepting terms, and an 'Envoyer' button.

<https://www.product-compliance-services.eu/fr/abonnez-vous-a-notre-newsletter>



# Liens

Site web de Compliance Services

[www.product-compliance-services.eu/fr](http://www.product-compliance-services.eu/fr) (nouvelles catégories de produits en cours de développement)

Adresse e-mail

[project@product-compliance-services.eu](mailto:project@product-compliance-services.eu)

LinkedIn

<https://www.linkedin.com/company/product-compliance-services>

Newsletter

<https://www.product-compliance-services.eu/fr/abonnez-vous-a-notre-newsletter>

E-learning

<https://elearningcomplianceservices.adene.pt/>

Site web de la Commission européenne

[https://energy-efficient-products.ec.europa.eu/product-list/smartphones-and-tablets\\_en?prefLang=fr&etrans=fr](https://energy-efficient-products.ec.europa.eu/product-list/smartphones-and-tablets_en?prefLang=fr&etrans=fr)



## Nous vous enverrons par e-mail



- Le PowerPoint du webinaire
- Le guide pratique pour les distributeurs sur la nouvelle étiquette énergie des smartphones et tablettes
- Les réponses à vos questions

### À venir :



- **Guide pratique pour les fournisseurs** sur les exigences d'écoconception et d'étiquetage énergétique des smartphones, tablettes, téléphones sans fil et téléphones mobiles
- **Webinaire pour les fournisseurs** sur les exigences d'écoconception et d'étiquetage énergétique des smartphones, tablettes, téléphones sans fil et téléphones mobiles
- **Webinaire pour les distributeurs et revendeurs** sur l'affichage correct des étiquettes énergie en magasin

Le projet **Compliance Services** est financé par le programme LIFE sous le numéro de contrat 101120843.

**Co-financé par l'Union européenne.** Les points de vue et opinions exprimés sont ceux du ou des auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de la CINEA. Ni l'Union européenne, ni l'autorité qui accorde la subvention ne peuvent en être tenues responsables.



The Compliance Services project is coordinated by the Austrian Energy Agency.



**Compliance Services project** is funded by the LIFE programme under contract n. 101120843.

**Co-funded by the European Union.** Views and opinions expressed are however those of the author(s) only and do not necessarily reflect those of the European Union or CINEA. Neither the European Union nor the granting authority can be held responsible for them.

The information provided in this document reflect the project's understanding and as such is not legally binding. A binding interpretation of European Union law is the sole competence of the European Court of Justice. Any advice or instruction provided here cannot go beyond or substitute the requirements of the Energy Labelling and Ecodesign Regulations or the individual delegated acts, which are binding in their entirety and directly applicable in all Member States.

[WWW.PRODUCT-COMPLIANCE-SERVICES.EU](http://WWW.PRODUCT-COMPLIANCE-SERVICES.EU)